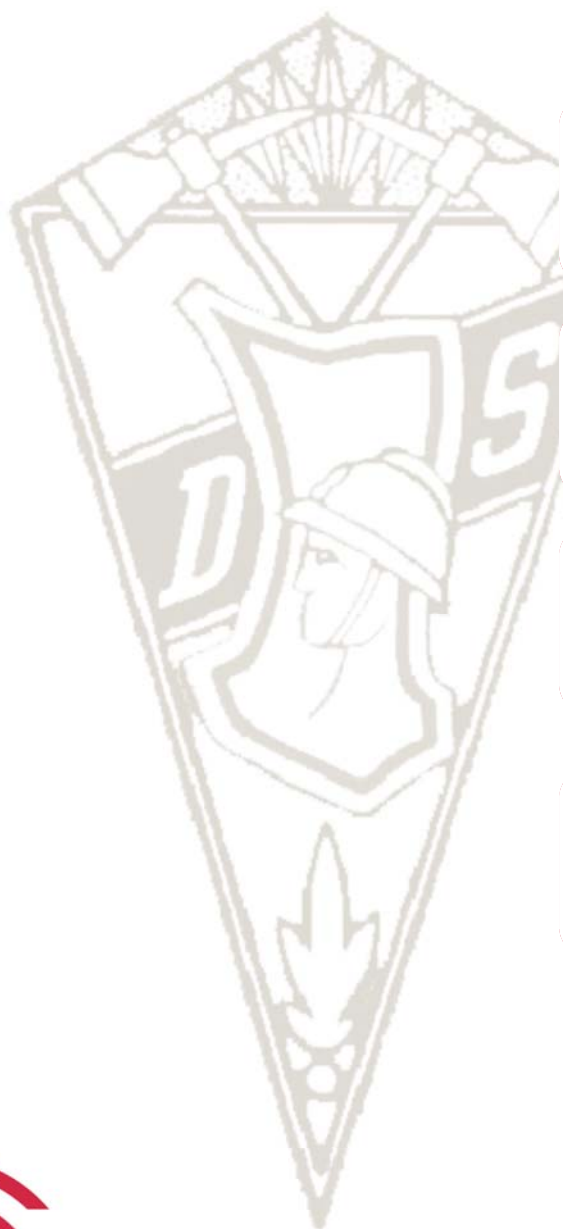


Catalogue prestations

2020



Autour du collaboratif

Autour de l'incendie

Autour du secourisme

**Autour de la notion
de crise**

Bienvenue au Club Employeurs du SDIS 79

Inauguré le 9 juin 2016, le CLUB EMPLOYEURS DU SDIS 79 a été créé afin de répondre à deux objectifs :

- disposer d'un outil de communication entre vous, employeurs, et nous, gestionnaire du corps départemental des sapeurs-pompiers des Deux-Sèvres ;
- vous remercier de manière concrète pour la disponibilité que vous accordez aux sapeurs-pompiers que vous employez.

C'est pendant les heures ouvrables, alors que les sapeurs-pompiers volontaires sont sur leurs postes de travail, qu'ont lieu de nombreuses demandes de secours. Organiser avec vous des plages de disponibilité pour qu'ils puissent s'absenter momentanément afin d'assurer une intervention de secours est un effort de votre part dont nous mesurons toute l'ampleur.

Par la disponibilité que vous donnez vous aussi prenez part à l'organisation de la chaîne des secours et il nous est important de pouvoir reconnaître directement, à travers les mesures de ce CLUB EMPLOYEUR, votre implication citoyenne à nos côtés.

Ainsi ce catalogue vous propose, en 4 parties, un large panel de prestations de conseil et de formation sur les thèmes du secourisme et de l'incendie, mais également sur les thèmes de la gestion de crise et du management.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et espérons que vous y trouverez intérêt.

Monsieur
Thierry MAROLLEAU

Président
du Conseil d'administration
du SDIS de Deux-Sèvres

Colonel
Stéphane GOUZEC

Directeur
des Services d'incendie
et de secours des Deux-Sèvres

Colonelle
Anne LAMAIRE

Gestionnaire
du Club Employeurs
du SDIS de Deux-Sèvres

SOMMAIRE

Présentation du Club Employeurs	page 4
Prestations autour du collaboratif	page 6
Prestations autour de l'incendie	page 8
Prestations autour du secourisme	page 11
Prestations autour de la notion de crise	page 12
Actualités 2020	page 14

Les prestations proposées

- Les fiches ci-après vous présentent les différentes formations et prestations que nous pouvons réaliser. Leur valeur sera déterminée après établissement d'un devis.
- Les points dont vous bénéficiez pourront être déduits du devis proposé.
- A titre indicatif,
 - une journée de stage pour un groupe de 5 à 10 personnes représente un volume de 600 à 800 points.
 - une journée d'étude par un officier est proposée à partir de 850 points.

Nos équipes et en premier lieu notre animateur du CLUB EMPLOYEUR sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'utilisation de ce catalogue

Votre contact club employeurs du SDIS 79

Adjudant-chef Cédric CARTON

Coordonnées

06-49-93-88-50

c.carton@sdis79.fr

Intégrer le Club Employeurs du SDIS 79

L'adhésion au Club Employeurs est systématique dès lors qu'une convention de disponibilité est signée entre le SDIS, le SPV et l'employeur.

Le Club s'adresse donc à tous les employeurs conventionnés, de statut public, privé ou associatif.

Mobiliser les outils du Club

Le Club Employeur propose différentes prestations que vous pouvez mobiliser en utilisant des points obtenus.

Comment obtenir les points ?

- Un forfait de 20 points vous est offert à l'entrée dans le club.
- En complément du forfait de base, des points supplémentaires sont obtenus au prorata de la disponibilité donnée à un sapeur-pompier volontaire et comptabilisée dans un compteur d'heure. Pour 2020, les valeurs sont :
 - Opérations : 1h = 8 points
 - Formations : 1h = 2 points

Où trouver son total de points ?

- Sur demande ponctuelle auprès des services du SDIS 79
- Sur les courriers qui vous sont adressés.

Comment utiliser son total de points ?

- En sollicitant des prestations du catalogue

Le prix des prestations et la valeur des points sont actés chaque année par une délibération. Pour 2020, le bureau du CASDIS a délibéré le 3 octobre 2019.

Quatre catégories de prestations

Autour du collaboratif

Mettre du collaboratif dans nos relations avec vous, c'est vous faciliter l'accès à nos infrastructures, à nos technicités, à nos savoir faire.

Autour de l'incendie

Ces prestations visent à répondre à vos besoins en formation et prévention du risque incendie dans vos établissements.

Autour du secourisme

Des prestations pour aider à répondre à vos obligations réglementaires mais également à diffuser le plus largement possible les compétences en secourisme de vos collaborateurs.

Autour de la gestion de crise

Des prestations de conseil et de formation pour vous accompagner dans l'anticipation et la gestion de crise et l'acculturation de vos équipes à la sécurité civile.

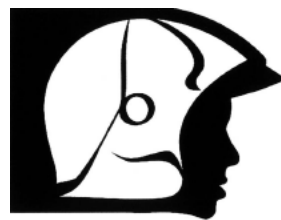
Le Label

Employeurs de sapeurs-pompiers volontaires

Chaque année nous avons le plaisir de remettre le LABEL EMPLOYEUR DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES à deux employeurs.

Référence : Circulaire du 19 juillet 2006 relative au label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers »

NOR: INTE0600069C



EMPLOYEUR PARTENAIRE

Cette année nous avons souhaité reconnaître
la société **GALLIANCE NUEIL**
et la société **AUBINEAU CONSTRUCTEUR**



GALLIANCE NUEIL

Sous la direction de Monsieur Olivier Nourisson, la société développe de nombreux liens avec son bassin d'emploi. Et c'est tout naturellement que la société s'est sentie concernée par le fonctionnement du centre de secours de Nueil-les-Aubiers auquel elle souhaite contribuer en donnant de la disponibilité aux sapeurs-pompiers qu'elle emploie. En retour, elle valorise volontiers les compétences et connaissances que ses agents ont acquis en qualité de sapeurs-pompiers volontaires afin et les intégrer dans sa politique de sécurité.



AUBINEAU CONSTRUCTEUR

Depuis quelques années la société a accepté qu'un de ses salariés, sapeur-pompier volontaire sur Bressuire, puisse également intervenir sur Mauléon Cette disposition permet au centre de Mauléon de compléter les effectifs disponibles en journée et de faire face à une importante augmentation du nombre d'interventions La solidité de l'engagement de l'entreprise auprès du centre de secours en fait un acteur majeur qu'il convenait de reconnaître.

En cas de sinistre

Gratuité sur l'établissement
d'une attestation d'intervention

Contact

Secrétariat du groupement
opérations
05-49-08-18-12

Accès non restreint

Accès aux locaux du SDIS

Visite du centre de traitement de l'alerte
(CTA)

- 15 personnes maximum
- Durée : 2h

Contact

Secrétariat de direction
05-49-08-18-03
ddsis79@sdis79.fr

Accès non restreint

Visite d'un centre d'incendie et de secours

Au choix :

Sud : Melle - Niort - Saint-Maixent
Nord : Parthenay - Bressuire - Thouars

- 15 personnes maximum
- Durée : 2 à 3h

Contact

Secrétariats des
groupements territoriaux
Nord : 05-49-08-60-61
Sud : 05-49-26-62-32

Accès non restreint

Location de salle

- Durée : 1/2 journée

Contact

Secrétariat de direction
05-49-08-18-03

Accès : 90 points

Réalisation d'un service de sécurité incendie

Durée et moyens selon le type de
manifestation et dans la limite des
obligations réglementaires

Contact

Secrétariat de direction
05-49-08-18-03
ddsis79@sdis79.fr

*Accès : Points acquis à déduire
d'un devis personnalisé*

Partager le savoir faire de nos équipes

Mise à disposition d'un formateur

Prestation à la demi journée

- Officier
- Non officier

Contact

Centre de formation
du SDIS 79

05-49-08-18-39

cfis@sdis79.fr

Accès : Points acquis à déduire
d'un devis personnalisé

Le +
en
2020

Management team building

- 4 à 12 personnes
- Durée : 7 heures

Contact

Centre de formation
du SDIS 79

05-49-08-18-39

cfis@sdis79.fr

Accès : Points acquis à déduire
d'un devis personnalisé

Anticiper

Entretien visite conseil en sécurité: étude en amont d'un dossier bâtimentaire, visite sur site.

Contact

Groupement
gestion des risques

05-49-08-18-24

secretariat.prev@sdis79.fr

**Accès : 60 points
par heure**

Accès aux savoir faire du SDIS 79

Comprendre un appel d'offres
et y répondre

- Durée : 2h (1h théorie + 1h débat)

Contact

Groupement administration
générale et finances

05-49-08-97-16

c.mathis@sdis79.fr

Accès : 120 points

Diffuser une offre d'emploi

Nous pouvons communiquer vos recherches de collaborateurs à l'ensemble de nos équipes sur tout le territoire départemental via notre BOURSE DE L'EMPLOI.

Le +
la bourse
de l'emploi

Accès privilégié à nos formations

Accès aux formations dispensées par le Centre de Formation d'Incendie et de Secours :

Points acquis à déduire d'un devis personnalisé

Contact

Centre de formation du SDIS 79

05-49-08-18-39

cfis@sdis79.fr

Equipier de Première/Seconde Intervention

Stage Equipier de Première Intervention

- 4 à 12 personnes
- Durée : 3 heures

Stage Equipier de Seconde Intervention

- 4 à 12 personnes
- Durée : 6 heures

Formation continue Equipier de Première Intervention

- 4 à 12 personnes
- Durée : 3 heures

Formation continue Equipier de Seconde Intervention

- 4 à 12 personnes
- Durée : 3 heures

Initiation incendie

Initiation incendie

- 4 à 12 personnes
- Durée : 1H30

Initiation incendie et évacuation pour les ERP types U et J

- 4 à 12 personnes
- Durée : 3 heures

Initiation incendie et évacuation pour les ERP

- 4 à 12 personnes
- Durée : 3 heures

Formation continue incendie et évacuation dans les ERP types U et J

- 4 à 12 personnes
- Durée : 3 heures

Accès privilégié à nos formations

Accès aux formations dispensées par le Centre de Formation d'Incendie et de Secours :

Points acquis à déduire d'un devis personnalisé

Contact

Centre de formation du SDIS 79

05-49-08-18-39

cfis@sdis79.fr

Incendie

Formation pompier d'entreprise

- 4 personnes minimum
- Durée : 30 heures en formation initiale
- Durée : 6 heures en recyclage

Formation initiale appareil respiratoire isolant (ARI)

- 4 à 12 personnes
- Durée : 6 heures

Formation continue appareil respiratoire isolant (ARI)

- 4 à 12 personnes
- Durée : 3 heures

Evacuation

Exercice d'évacuation + rédaction d'un rapport

Validation d'un plan d'évacuation et de sa mise en œuvre

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes - SSIAP

Equivalence SSIAP 1 SPV

- 4 à 12 personnes
- Durée : 44 heures

Equivalence SSIAP 2 SPV

- 4 à 12 personnes
- Durée : 44 heures

Accès privilégié à nos formations

Accès aux formations dispensées par le Centre de Formation d'Incendie et de Secours :

Points acquis à déduire d'un devis personnalisé

Contact

Centre de formation du SDIS 79

05-49-08-18-39

cfis@sdis79.fr

Secourisme

Gestes qui sauvent

- 4 à 12 personnes
- Durée 2 heures

Prévention Secours Civiques niveau 1 (PSC 1)

- 4 à 10 personnes
- Formation initiale : 7 heures
- Formation continue : 3 heures

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

- 4 à 10 personnes
- Formation initiale : 14 heures
- Formation MACSST : 7 heures

Formation Premiers Secours en Equipe niveau 1

- 4 à 12 personnes
- Formation initiale : 35 heures
- Formation continue : 6 heures

Formation Premiers Secours en Equipe niveau 2

- 4 à 12 personnes
- Formation initiale : 29 heures
- Formation continue : 6 heures

**Le +
en
2020**

Formation défibrillateur

- 4 à 12 personnes
- Formation continue : 2h30

Accès privilégié à une formation dédiée aux employeurs

Relais santé sécurité en entreprise

En partenariat avec la CARSAT CO, ce stage s'adresse à des sapeurs-pompiers confirmés qui, dans leur environnement professionnel, peuvent se voir confier des missions de prévention et de sécurité. Il est proposé dans ce stage une sensibilisation à la santé sécurité au travail **permettant de répondre aux critères règlementaires du Référent santé sécurité au travail défini dans le Code du travail article L4644-1.**

- 6 à 12 personnes
- Durée : 4 jours
+ 1 journée annuelle de maintien d'acquis.

Contact

Adc Cédric CARTON
06-49-93-88-50
c.carton@sdis79.fr

Accès : 0 points

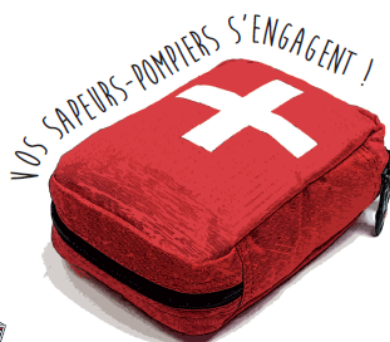
SESSION UNIQUE
25 au 27 novembre 2020
+ 29 janvier 2021

INVITATION

Nous vous convions à mettre en place, avec l'appui de nos services et surtout du/des sapeur(s)-pompiers que vous employez, une action de secourisme dans le courant de la première quinzaine de septembre.

Toute info auprès de l'animateur du Club Employeurs SDIS 79, l'Adjudant-chef Cédric CARTON.

CÉLÉBRONS LA
JOURNÉE MONDIALE DES
**PREMIERS
SECOURS**



SDIS 79
SAPEURS-POMPIERS
www.sdis79.fr



DU 1^{ER} AU 12 SEPTEMBRE 2020,
ORGANISEZ UNE ACTION
DE SENSIBILISATION AU SEIN DE
VOTRE ÉTABLISSEMENT

Partager le savoir faire de nos équipes

Plan communal de sauvegarde

Mise en place d'un exercice plan communal de sauvegarde (PCS)

Contact

Service prévision

05-49-08-18-24
secretariat.prev@sdis79.fr

Accès : 150 points

Animation d'un exercice plan communal de sauvegarde (PCS)

Contact

Service prévision

05-49-08-18-24
secretariat.prev@sdis79.fr

Accès : 300 points

Assistance à l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS)

Contact

Groupement

gestion des risques

05-49-08-18-24
secretariat.prev@sdis79.fr

Accès : 850 points par jour

Points acquis à déduire d'un devis individualisé

Etude sur la défense en eau d'une commune

Contact

Groupement

gestion des risques

05-49-08-18-24
secretariat.prev@sdis79.fr

Accès : 850 points par jour

Points acquis à déduire d'un devis individualisé

Capture d'animaux sur la voie publique

- 4 à 10 personnes
- Durée 16 heures

Contact

Centre de formation du SDIS 79

05-49-08-18-39
cfis@sdis79.fr

Accès : Points acquis à déduire d'un devis personnalisé

Partager le savoir faire de nos équipes

Formation sur la pratique du retour d'expérience

Prestation à la demie journée

Contact

Groupement Opérations

05-49-08-18-12

secretariat.got@sdis79.fr

Accès: 1 030 points

Le +
en
2020

Formation à la gestion d'une crise type incendie à destination des chefs d'établissement (EHPAD / Mairies / Préfecture / Entreprises, ...)

- 4 à 12 personnes
- Durée : 7 heures
- Café d'accueil et déjeuner

Contact

Centre de formation
du SDIS 79

05-49-08-18-39

cfis@sdis79.fr

Accès: Points acquis à déduire
d'un devis personnalisé

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS PÉDAGOGIQUES



Afin d'être toujours plus performant dans la réalisation de ses missions, de s'adapter à un contexte opérationnel de plus en plus complexe et d'offrir de nouvelles formations externes, le SDIS souhaite mettre en œuvre un projet d'envergure consistant à :

- Déployer des outils pédagogiques sur l'ensemble du territoire afin d'être au plus proche des besoins.
- Moderniser nos équipements.
- Offrir aux entreprises et collectivités des sessions nécessaires au développement de leur politique de prévention.

3.1. Notre projet...

- Mettre à disposition nos équipements à nos partenaires;
- Mettre à disposition des équipements adaptés aux formations initiales aux stagiaires (Incendie, secours routier, alimentation des engins, progression en hauteur, risques électriques et gaz...);
- Développer un projet en se basant sur l'existant, réaliste, à taille humaine et adapté aux besoins réels;
- Optimiser nos bâtiments actuels;
- Réduire les contraintes de déplacements par l'implantation d'outils, notamment sur le nord du département et les centres mixtes;
- Développer nos offres de formations au profit des collectivités et des entreprises;
- Déployer les outils sur l'ensemble du département;
- Un plateau de conduite hors chemin.

3.2. Ce que cela peut vous apporter :

- Mise à disposition de nos outils;
- Accéder à notre catalogue de formations;
- Bénéficier d'une réduction fiscale;
- Bonifier l'image de votre société;
- Concourir au développement de la qualité des formations des acteurs de la sécurité civile.

LES FORMES POSSIBLES DE PARTENARIAT :

FINANCIER

(le don ouvre droit à la réduction d'impôts conformément aux dispositions de l'article 238 bis du code général des impôts pour les organismes d'utilité publique)

TECHNIQUE

par la mise à disposition d'équipements.

LES PARTENAIRES DE DEMAIN

Afin d'aider le SDIS au développement de ses outils pédagogiques, nous souhaitons développer nos partenariats. A ce titre, il convient de souligner que le don ouvre droit à la réduction d'impôt (60%) prévue au titre de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour les organismes d'utilité publique.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIAR-TI000033805693&cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=20180717>

DEVENEZ VOUS AUSSI PARTENAIRE DU SDIS 79 !

Votre contact club employeurs du SDIS 79

Adjudant-chef Cédric CARTON

Coordonnées

06-49-93-88-50

c.carton@sdis79.fr



SDIS des Deux-Sèvres

**100 rue de la gare
CS 40 019
79185 CHAURAY Cedex**

05 49 08 18 18
ddsis79@sdis79.fr

